

Vincent Regnault, Avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3102  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [vregnault@gazmetro.com](mailto:vregnault@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)

**PAR COURRIEL ET PAR MESSENGER**

Le 17 novembre 2009

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria – bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation d'une entente signée en vertu de l'*Ordonnance sur les dépôts exigés par les distributeurs de gaz* (Article 31 (5) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6,01 (la « Loi ») et article 5 de l'*Ordonnance sur les dépôts exigés par les distributeurs de gaz*)**  
**Dossier de la Régie : R-3713-2009**  
**Dossier : 312-00407**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original et sept copies de la Demande d'approbation d'une entente signée en vertu de l'*Ordonnance sur les dépôts exigés par les distributeurs de gaz* ainsi que huit copies de la pièce Gaz Métro 01, document 01.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vincent Regnault  
VR/mb

p.j.